



Jours de repos travaillés

Par **Guyton**, le **19/03/2015** à **12:33**

Bonjour. Je travaille dans le secteur privé et suite à une absence de collègue, on me demande de faire des heures sup. et celles ci pendant mes jours de repos. Du coup je dois travailler 6 jours et mes jours de repos sont annulés. Que prévoit la loi pour ces jours perdus. Ma direction me propose de récupérer les heures sup. en jours de "repos". Mais, ces fameux deux jours??????? Sont ils perdus ou me les doit on en plus? Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **19/03/2015** à **15:49**

Bonjour,
Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, l'obligation légale est d'un repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h...
Par principe, les heures supplémentaires doivent être payées, elles ne peuvent faire l'objet d'un repos compensateur de remplacement, majorations comprises, que si une Convention ou un Accord collectif le prévoit...